



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 juillet 2019

Communiqué de Presse

Alerte canicule Le préfet de la Dordogne déclenche le niveau 3

Météo France prévoit pour le département de la Dordogne plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs. Elle a placé le département en **vigilance orange "canicule"**. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales devraient dépasser les 40°C, les températures nocturnes elles, pouvant dépasser les 20° C pendant 3 jours. Le pic de chaleur devrait se situer mardi 23 juillet et jeudi 25 juillet avec des minimales à 22° et des maximales à 41,6°. Cet épisode de chaleur devrait perdurer au moins jusqu'au vendredi 26 juillet.

En conséquence, Monsieur le préfet déclenche le niveau 3 - alerte canicule du plan national canicule qui permet de mettre en œuvre immédiatement des mesures appropriées aux caractéristiques de l'épisode en vue de protéger les populations, notamment les plus vulnérables.

Dans le cadre de ce plan, l'ensemble des services sanitaires est mobilisé pour décliner au niveau local les actions de prévention prévues dans le plan national.

Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

Les services de l'État en Dordogne (Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) appellent l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.) à poursuivre leur mobilisation pour appliquer et relayer les conseils des autorités sanitaires, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables et particulièrement des personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes, parents de jeunes enfants)

En cette période de forte chaleur, une attention particulière est nécessaire concernant les personnes sans-abri.

Hébergement

Le CHRS Lakanal ouvre, à compter de ce jour, une 8^{ème} place d'hébergement d'urgence.
Le dispositif d'hébergement n'est pas saturé actuellement, et pourra être complété en cas de besoin.

Accueil de jour

- **Périgueux** : l'accueil de jour des Pyramides est ouvert de 13h30 à 16h30 jusqu'à vendredi
- **Bergerac** : l'Atelier ouvre son accueil de jour de 13H30 à 17 H jusqu'à vendredi.

Maraudes : une maraude sur Périgueux et Bergerac chaque jour jusqu'à vendredi.

- **Périgueux** : l'ASD met en place une maraude inter associative tous les matins.
- **Bergerac** : le CCAS, l'Atelier et la Croix Rouge de Bergerac mettent en place une maraude chaque jour en fin d'après midi.

Les maraudes permettent de fournir aux personnes colis alimentaires et eau (fournis par la Banque alimentaire) ainsi qu'une aide pour se protéger - notamment des casquettes. Si nécessaire, en cas de difficultés sanitaires, le relais est pris par les services compétents.

La préfecture appelle à une vigilance collective renforcée concernant les sans-abri. Si vous voyez une personne en difficulté dans la rue, composez le 15.

Les conseils de prévention en cas de fortes chaleurs

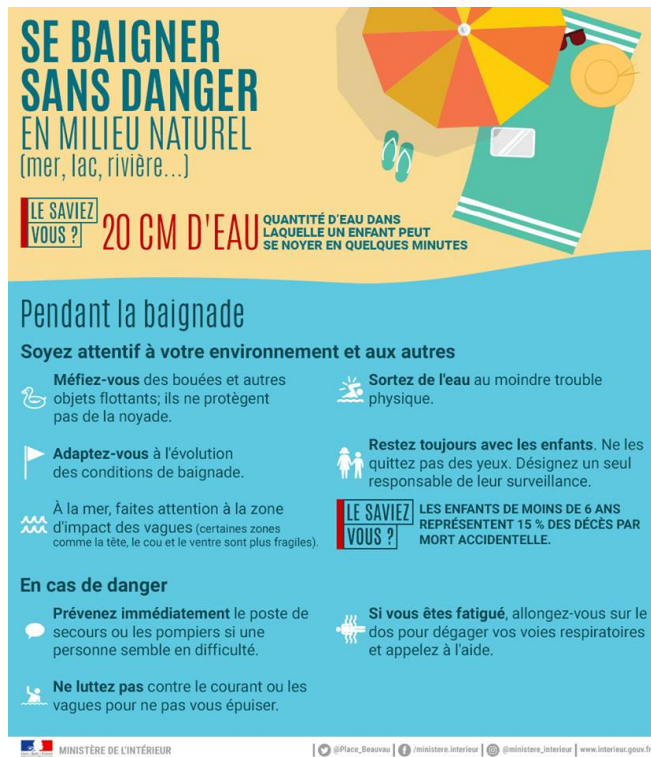
- ***maintenez votre logement frais*** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- ***buvez*** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- ***rafraîchissez-vous*** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- ***prenez plusieurs heures par jour dans un lieu frais*** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- ***évitez de sortir aux heures les plus chaudes*** et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Manifestations sportives

Une vigilance particulière doit être apportée aux manifestations (sportives, culturelles...) de cette semaine. La tenue d'épreuves sportives aux heures les plus chaudes de la journée (12h/20h) est formellement déconseillée.

Baignades

Vous serez nombreux dans les jours à venir à vouloir vous rafraîchir durant cette période de canicule, en milieu naturel ou en piscine, respectez les consignes de sécurité et ne laissez pas les enfants sans surveillance près des points d'eau. Il est rappelé concernant la pratique du canoë sur les rivières et les plans d'eau que les gilets de sauvetages sont **obligatoires** (même si l'on sait nager).



Déshydratation, coup de chaud, quels sont les signaux d'alerte ?

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment, surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé). Une vigilance particulière est aussi demandée à l'égard des personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes et / isolées.

Dans tous les cas, il convient d'éviter les efforts physiques, de rester le moins possible exposé à la chaleur, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur.



Recommandations spécifiques en direction des entreprises

En cas de forte chaleur, l'entreprise peut poursuivre son activité en agissant sur l'organisation et les conditions de travail pour éviter les risques d'accidents.

L'employeur doit anticiper et mesurer les dangers induits par les conditions climatiques puis mettre à jour le document unique d'évaluation des risques.

Pendant la vague de chaleur, l'employeur informe les salariés des dangers, des moyens de prévention, des signes et symptômes du coup de chaleur. Il définit, en cas de nécessité, des modes opératoires

garantissant la marche de l'entreprise et la sécurité des salariés, par exemple:

Un rythme adapté

- aménager les horaires de travail sur les heures les moins chaudes de la journée
- augmenter la fréquence des pauses

Des efforts mesurés

- limiter autant que possible le travail physique et reporter à plus tard les tâches lourdes
- généraliser l'utilisation des aides mécaniques
- permettre au salarié d'adopter son propre rythme de travail

Abaisser la température

- installer les sources d'eau potable et fraîche à proximité des postes de travail
- prévoir des aires de repos climatisées ou aménager des zones d'ombre
- limiter les effets de la chaleur en utilisant des ventilateurs, brumisateurs, stores...
- sur les postes de travail extérieurs, limiter le temps d'exposition au soleil ou effectuer une **rotation des tâches**.

Pour toutes informations complémentaires

- Consultez les sites du Ministère chargé de la Santé : ww.sante.gouv.fr et du Ministère du travail www.travail-emploi.gouv.fr
- Suivez l'évolution de la situation météorologique sur le site www.meteofrance.fr
- Retrouvez tous les conseils en cas de canicule sur le site www.inpes.sante.fr



Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

[@prefecture24](https://www.facebook.com/prefecture24) [@Prefet24](https://twitter.com/Prefet24)